

5 juillet 2023 à 18h webinaire sur la coordination parentale - ouvert à tous

A partir de l'expérience menée à La Rochelle depuis juin 2021, Marie-Clotilde Danis présentera ce que la coordination parentale apporte de nouveau pour les parents séparés, pour les enfants de parents séparés, pour les juges aux affaires familiales, pour les avocats et pour les autres professionnels impliqués auprès de la famille :

- en terme d'étoffement de l'offre amiable pour les parents séparés confrontés à des conflits aigus.
- en terme de contribution à une meilleure protection des droits et besoins des enfants
- en terme de contribution à une meilleure identification et protection des parents victimes de comportements inappropriés de la part de leur ex-conjoint
- en terme d'aide à la décision pour les juges aux affaires familiales
- en terme de coopération interdisciplinaire, notamment avec les avocats, ce qui permet de poser des premières bases pouvant faciliter par la suite le développement d'autres bonnes pratiques (par exemple celles issues du modèle de consensus)

L'accueil très positif qu'a rencontré la coordination parentale auprès des JAF, de la grande majorité des parents et des avocats, démontre qu'elle répond à de réels besoins et à une attente de nouvelles pratiques en matière familiale, pour faire face aux situations de conflits prolongés que rencontrent certains parents séparés et à la souffrance de leurs enfants.

Sera également abordé les perspectives de développement de la coordination parentale en France, notamment grâce au lancement à venir d'une première formation française.

Née il y a une trentaine d'années aux Etats-Unis, la coordination parentale est un processus alternatif de règlement des conflits parentaux, destiné aux parents séparés confrontés à des situations conflictuelles aiguës. Aujourd'hui implantée dans de très nombreux pays à travers le monde, notamment en Europe (Grande-Bretagne, Italie et Espagne), sa récente introduction en France ouvre de nouvelles perspectives pour les familles séparées, puisqu'elle leur offre un cadre et un type d'accompagnement différent de celui de la médiation, qui peut correspondre davantage à leurs besoins. Son efficacité tient en grande partie au travail interdisciplinaire mené de concert avec les avocats, le juge et les autres professionnels impliqués auprès de la famille mais aussi au rôle spécifique du coordinateur parental, dont l'intervention est axée sur la psychoéducation et les besoins des enfants.

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-webinaire-sur-la-coordination-parentale-633994714257>